

**Motion du 19 mai 2010 de Mmes Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Casares, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Pour soumettre préalablement le plan de site du quartier de Clos-Belmont au Conseil municipal».**

(retirée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 29 avril 2014)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le projet de plan de site du quartier de Clos-Belmont n'est pas encore mis définitivement au net;
- que le Service d'urbanisme de la Ville de Genève a indiqué que ce projet serait prochainement soumis au Conseil municipal;
- qu'il est indispensable que ce plan soit connu et adopté par le Conseil municipal avant d'approuver la dérogation demandée par le propriétaire de la parcelle N° 1053, sis au 38, rue Agasse:
  - d'une part, afin de connaître la densification qui pourrait être envisagée dans ce quartier de Clos-Belmont,
  - d'autre part, pour s'assurer que ce plan de site ne soit pas contesté par certains propriétaires, y compris le propriétaire de la parcelle N° 1053 en cause,
  - enfin, pour s'assurer qu'il y a une égalité de traitement entre les propriétaires et éviter de renoncer à des densifications qui pourraient être réalisées dans le cadre de certaines parcelles comportant des espaces non bâtis, qui ne sont pas négligeables;
- que, en cette grave pénurie de logements, le Service d'urbanisme se doit de recenser les parcelles constructibles avant de délivrer des autorisations de construire accordées selon les normes de la zone villas, qui pourraient être soumises aux normes de la zone de développement, comme la Ville de Genève l'envisage dans le quartier voisin des Allières;
- qu'il ne s'agit pas de construire des appartements de luxe sur la base de la 5<sup>e</sup> zone, au lieu de construire des appartements selon les normes de la zone de développement répondant aux besoins prépondérants de la population,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à suspendre la dérogation accordée au projet faisant l'objet de la proposition du Conseil administratif PR-757 concernant la parcelle N° 1053, sise au 38, rue Agasse;
- à soumettre au Conseil municipal le projet de plan de site portant sur le quartier de Clos-Belmont;
- à faire rapport au Conseil municipal sur le recensement des terrains susceptibles de recevoir des immeubles de logements de quatre niveaux au minimum.